

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1652

6 août 2007

SOMMAIRE

Auris Holding S.A.	79294	Kalma S.A.	79254
Axxion S.A.	79251	Kapellen S.à r.l.	79287
Binda International S.A.	79258	KLC Holdings IX S.A.	79256
Capinet S.A.	79295	La Rose Blanche Immobilière S.A.	79296
Carnaz Luxembourg S.A.	79255	Lipizzaner S.à r.l.	79287
Dachstein S.à r.l.	79291	Livingston s.à r.l.	79252
Development Capital 1 S.C.A.	79292	Logicinvest S.A.	79296
Dilanfra S.A.	79253	Maritime Européenne	79292
Duforêt Holding S.A.	79254	Medstead Luxco S.à.r.l.	79262
Envoilution Europe S.A.	79254	Naropère S.à r.l.	79287
Euro-Cafés S.A.	79289	PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lu- xembourg) S.à r.l.	79279
Euro Dot S.A.	79256	Pamina S.A.	79294
Europa Hydrogen S.à r.l.	79250	PM-International AG	79293
European United Bakeries S.A.	79257	Salisbury Hill S.à r.l.	79287
FABS Luxembourg II S.A.	79292	Severn Trent Luxembourg Holdings S.A.	79258
Finconseil S.A.	79255	Sevruga Finance S.A.	79292
Fosca	79251	Silver Rose S.A.	79253
Four Points S.A.	79252	Somofix Holding S.A.	79253
Foyer Selection	79293	Spin-It S.à r.l.	79257
Garivet S.à r.l.	79289	Star Wash S.à r.l.	79250
Gerifonds (Luxembourg) S.A.	79288	SunGard Systems Luxembourg S.A.	79295
Gold Plains Securities S.A.	79278	Transmolux S.à r.l.	79285
Grossglockner S.à r.l.	79288	Universal Care S.à r.l.	79295
Haydn S.à r.l.	79288	VAG Security Engineering S.A.	79250
Ile de LaD Investments S.à r.l.	79286	Valex S.A.	79256
Immobilière N. Arend et Cie S.A.	79252	Wodan Invest S.A.	79255
Immobilière Riverside S.A.	79251		
Jeanmicha S.A.	79296		

Star Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.698.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 25 mars 2007

Il résulte dudit procès verbal que:

1) Est acceptée à l'unanimité la démission de Madame Funda Uzun de son poste de gérant administratif de la société STAR WASH s.à r.l.;

2) L'associé de la société STAR WASH s.à r.l., à savoir Monsieur Ender Ulcun, est autorisé à vendre toutes ses parts sociales à Monsieur Hakan Özcolak, commerçant indépendant, demeurant à L-8047 Strassen, 30, rue de la Victoire;

3) Toutes les parts sociales de la société, à savoir 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 200,00 € (deux cents euros) chacune, sont désormais toutes réunies en la main de l'associé unique Monsieur Hakan Özcolak;

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour la société

H. Özcolak

Gérant

Référence de publication: 2007077279/3949/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01878. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Europa Hydrogen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.226.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 15 juin 2007, que la société à responsabilité limitée EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103095, a cédé la totalité des quatre cent soixante-dix-sept (477) parts sociales de la Société qu'elle détenait à la société («private company limited by shares») de droit chypriote FLABBY LIMITED, dont le siège social est sis à Kolokotroni & Chryso-rogiatisis, 3032 Limassol, Chypre, et immatriculée au «Registrar of Companies of Cyprus» sous le numéro HE 194595.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007077289/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

VAG Security Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077684/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08508. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 82.112.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Martin Stürner, (résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee)
Thomas Amend, (résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)
Uwe Kristen, (résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee)
Stefan Mayerhofer, (résidant professionnellement à D-80335 München, 3c, Nymphenburgerstrasse)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007077292/6633/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Fosca, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.578.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2007, le comité de gestion de la société FOSCA S.C.A. a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la société FOSCA S.C.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:-

Luc Laloy, ayant son adresse professionnelle à OFI REIM SAS, 1, rue Vernier, 75017 Paris, France
Brigitte Sagnes, ayant son adresse professionnelle à OFI REIM SAS 1, rue Vernier, 75017 Paris, France
Bruno Moneron, ayant son adresse professionnelle à F&C MANAGEMENT LIMITED, Exchange House, Primrose Street, London EC2A 2NY, Royaume-Uni
Iain Reichwald, ayant son adresse professionnelle à F&C MANAGEMENT LIMITED, Exchange House, Primrose Street, London EC2A 2NY, Royaume-Uni

Luxembourg, le 24 mai 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007077325/801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Immobilière Riverside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.356.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 janvier 2007

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2007 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Madame Julianne Heiderscheid et de Madame Noëlle Petry de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Nicolas Arend, demeurant à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et Monsieur Carlo Fischbach, demeurant à 20, rue des Tilleuls L-2510 Strassen, sont nommés administrateur et administrateurs-délégués.

Madame Sylvie Hansen est maintenue dans sa fonction d'administrateur de la société.

Le mandat du commissaire est confié à la société AREND & PARTNERS S.A R.L.

La durée des mandats est de six ans.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, à savoir:

Monsieur Nicolas Arend ou Monsieur Carlo Fischbach.

N. Arend

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007077334/568/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Immobilière N. Arend et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.217.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 11 juin 2007

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2007, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration ont nommé administrateur-déléguée, Madame Sylvie Winkin-Hansen, demeurant à 28, Duerfstraass, L-9647, Doncols, Murgès, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Mersch, le 11 juin 2007.

N. Arend / C. Fischbach / S. Winkin-Hansen.

Référence de publication: 2007077332/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Four Points S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.052.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour FOUR POINTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077345/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08730. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Livingston s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.425.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 juin 2007

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007 les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:
Les démissions des sociétés CARLO FISCHBACH S.A R.L, ACTA PRIV S.A., IMMOBILIERE DANIEL BECK S.A R.L. et CALTEUX S.A R.L, de leurs fonctions de gérant de la société LIVINGSTON S.A R.L., sont acceptées par les associés.

Sont nommés nouveaux gérants de la société:

Groupe I

- Monsieur Carlo Fischbach, demeurant à 20, rue des Tilleuls, L-2510 Strassen

- Monsieur Nico Arend, demeurant à 41, avenue de la gare L-1611 Luxembourg

Groupe II

- Monsieur Daniel Beck, demeurant à 16, rue de Luxembourg L-5760 Hassel
- Monsieur Serge Calteux, demeurant à 19a, rue du Mur L-2174 Luxembourg

La société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant du groupe I et d'un gérant du groupe II.

N. Arend / D. Beck
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007077335/568/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Dilanfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 102.734.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour DILANFRA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077347/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08728. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Silver Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour SILVER ROSE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077348/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08722. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Somofix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.413.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077687/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08509. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Duforêt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 75.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour DUFORÊT HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077350/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08700. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Envoilution Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour ENVOILUTION EUROPE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077352/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08698. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Kalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.452.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Jean Lambert.
- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

KALMA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077715/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Wodan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 108.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.
Pour WODAN INVEST S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007077354/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08712. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Carnaz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 119.006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.
Pour CARNAZ LUXEMBOURG S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007077355/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08710. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Finconseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 44.409.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
en date du 1^{er} juin 2007 sur l'exercice 2006 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur-délégué, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur-délégué, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, demeurant à B-6860 Légglise, 26, rue des Combattants.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 comme suit:

FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, RCS B 44.563.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Référence de publication: 2007077724/752/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Valex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour VALEX S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077356/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08707. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Euro Dot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.392.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour EURO DOT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077358/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08705. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

KLC Holdings IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.133.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of April 20th, 2007

- The resignation of the company DMC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be accepted.

- Mr. Pierre Mestdagh, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as new Director category B in its replacement. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2013.

- Mr. Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director of category B. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2013.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2007

- La démission de la société DMC SARL de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur supplémentaire de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS IX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077409/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

—
Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of March 26th, 2007

- The resignations of EFFIGI S.à r.l., FIDIS S.à r.l. and FINDI S.à r.l. as Directors are accepted.

- Mr. Philippe Stanko, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mr. Stéphane Baert, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mrs. Betty Prudhomme, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are appointed as new Directors for a term of four years. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of 2011.

- The Company LUXEMPART S.A., Société Anonyme, with registered office at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, RCS Luxembourg B 27.846 is appointed as additional Director, for a term of four years. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2011.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2007

- Les démissions des sociétés à responsabilité limitée EFFIGI S.à r.l., FIDIS S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Monsieur Philippe Stanko, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Stéphane Baert, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et Madame Betty Prudhomme, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés comme nouveaux Administrateurs pour une durée de quatre ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- La Société LUXEMPART S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, RCS Luxembourg B 27.846 est nommée comme Administrateur supplémentaire pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

For true copy / Certifié sincère et conforme

EUROPEAN UNITED BAKERIES S.A.

P. Stanko / S. Baert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077411/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Spin-It S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.673.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077660/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00873. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Binda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 60.048.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 avril 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Alessandro Boccardo, Administrateur de société, demeurant professionnellement au 14 Corso Elvezia, CH-6900 Lugano, Suisse est élu Président du Conseil d'Administration pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

BINDA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077415/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Severn Trent Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Me Philippe Prussen, maître en droit residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with a registered office at 5 rue Guillaume Kroll and registered with the Register of commerce and commercial companies under number B 125.032, (STLOH) being the sole shareholder of SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 16 February 2006, registered with the register of commerce under number B 125.031 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 832 of 11 May 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The sole member holds all twenty-one thousand (21,000) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Acknowledgement of the resignation of DELOITTE as statutory auditor and appointment of EUROFID S.à.r.l. as statutory auditor of the Company until the annual general meeting to be held in 2008.

B. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-one thousand GBP (£ 21,000.-) to five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two GBP (£ 538,462.-) by the issue of five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) new shares of a par value of one (1) GBP (£ 1.-) each and the cancellation of the existing twenty-one thousand (21,000) shares.

C. Subscription and payment of the shares to be issued and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is acknowledged that DELOITTE have resigned as statutory auditor of the Company and it is resolved to appoint EUROFID S.à.r.l. as statutory auditor of the Company until the general meeting of 2008.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty-one thousand GBP (£ 21,000.-) to five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two GBP (£ 538,462.-) by the issue of five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) new shares of a par value of one GBP (£ 1.-) with a total distributable share premium of one billion seven hundred thirteen million eight hundred eighty four thousand eight hundred twenty nine GBP (£ 1,713,884,829.-) to be subscribed and paid in full and the cancellation of the existing twenty-one thousand (21,000) shares of the Company as a result of such shares being held by the Company after the contribution of all assets and liabilities by STLOH.

The new shares referred to above have been subscribed and paid in full together with a share premium by STLOH.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by STLOH represents all its assets and liabilities (including for the avoidance of doubt any assets and/or liabilities which may be discovered later) more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of STLOH and confirmed in the valuation report of DELOITTE S.A. (the «Valuation Report») also set out hereafter:

<i>Assets</i>		£
Cash:		21,002.-
Investments:		
Shares in SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDING S.A.:		21,000.-
Shares in SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A.:		21,000.-
Loan receivables (including accrued interest):		
Principal:	1,699,391,265.-	
Accrued Interest from 1 April to 28 May 2007:	16,307,665.-	
<i>Liabilities</i>		£
Loans payables (including accrued interests):		
Principal:	1,000,000.-	
Accrued Interest from 23 May:	979.-	
Provision for current liabilities	337,663.-	

The contributions to the Company have been valued at one billion seven hundred fourteen million four hundred twenty-three thousand two hundred ninety-one GBP (£ 1,714,423,291.-).

Such contributions constitute all the assets and liabilities of STLOH (entire property) as is documented in the Valuation Report and a balance sheet of the contributing company dated 28 May 2007 which will remain annexed hereto as signed by all managers and hereafter reproduced as follows:

Extract of the conclusion of the report of the independent auditor

«Conclusion

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 538,462 ordinary shares of par value GBP 1 each, added by a total share premium of GBP 1,713,884,829.-.»

Five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) shares in the Company with a nominal value of one GBP (£ 1.-) issued with a total share premium of one billion seven hundred thirteen million eight hundred eighty-four thousand eight hundred twenty-nine GBP (£ 1,713,884,829.-).

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two GBP (£ 538,462.-) represented by five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (538,462) shares with a par value of one GBP (£ 1.-) each.

The capital has been fully paid in by the associate.

Additional amounts contributed to the Company have been credited to share premium.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 6,000.-

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of STLOH, a company incorporated under the laws of Luxembourg to the Company (nothing withheld or excepted), the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

M^e Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Fondé de pouvoir en vertu d'une procuration de SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032 (ci-dessous STLOH), étant l'associé unique de SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 16 février 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.031, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 852 du 11 mai 2007.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les vingt et un mille (21.000) actions émises, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

A. Constatation de la démission de DELOITTE en tant que commissaire aux comptes et nomination de EUROFID S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2008.

B. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de vingt et un mille Livres Sterling (£ 21.000,-) à cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) par l'émission de cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune et l'annulation des vingt et un mille (21.000) actions existantes.

C. Souscription et paiement des actions devant être émises et modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

III. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est constaté la démission DELOITTE en tant que commissaire aux comptes et il est décidé de nommer EUROFID S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale de 2008.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social pour le porter de vingt et un mille Livres Sterling (£ 21.000,-) à cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) par l'émission de cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune, avec une prime d'émission totale distribuable d'un milliard sept cent treize millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt-neuf Livres Sterling (£ 1.713.884,829) devant être souscrites et entièrement libérées et d'annuler les vingt et un mille (21.000) actions existantes de la Société, ces actions étant détenues par la Société suite à l'apport de tous les actifs et passifs par STLOH.

Les nouvelles actions auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées par STLOH avec une prime d'émission.

L'apport fait en contrepartie de l'émission d'actions de la Société par STLOH représente tous ses actifs et passifs (y compris, en vue d'éviter tout équivoque, tous actifs et passifs qui pourraient être découverts plus tard) tels que décrits ci-après et par ailleurs mentionnés dans le bilan de STLOH et confirmés dans le valuation report de DELOITTE S.A. (le «Valuation Report») également repris ci-après:

Actifs

£

Espèces:	21.002,-
Investissements:	
Actions SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.:	21.000,-
Actions SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A.:	21.000,-
Intérêts recevables (y compris les intérêts échus):	
Principal:	1.699.391.265,-
Intérêts échus du 1 ^{er} avril au 28 mai 2007:	16.307.665,-

Passifs

	£
Intérêts dus (y compris les intérêts échus):	
Principal:	1.000.000,-
Intérêts échus depuis le 23 mai:	979,-
Provisions pour frais dû	337.663,-

Les apports à la Société ont été évalués à un milliard sept cents quatorze millions quatre cents vingt-trois mille deux cents quatre-vingt-onze GBP (£ 1.714.423.291,-).

Ces apports constituent tous les avoirs et passifs de STLOH (tout le patrimoine) tel que documenté dans le Valuation Report et un bilan de la société contribuable daté du 28 mai 2007 et signé par un administrateur qui demeurera annexé au présent acte.

Extrait des conclusions du rapport du réviseur indépendant

«Conclusion

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 538,462 ordinary shares of par value GBP 1,- each, added by a total share premium of GBP 1.713.884.829,-.»

Contrepartie

Cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux actions de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) émises avec une prime d'émission totale distribuable d'un milliard sept cent treize millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt-neuf Livres Sterling (£ 1.713.884,829).

Preuve du transfert des apports à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) représenté par cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune.

Le capital a été entièrement libéré par les directeurs.

D'autres sommes contribuées à la Société ont été accréditées à la prime d'émission.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 6.000,-

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs de STFH à la Société (rien n'étant retenu ou exclu), le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Prussen, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11117. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077440/242/192.

(070084783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.437.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of April,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 122.437, incorporated by deed of M^e Paul Bettingen notary on the 5th day of December 2006, and whose articles of association (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 February 2007, number 112, page 5341 (the «Mémorial»).

The meeting is presided by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg,

The meetings elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, that the 3,570 class A shares, the 3,570 class B shares, the 3,570 class C shares, the 3,570 class D shares and the 3,570 class E shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend and restate the articles of association of the Company which shall now read as set out in schedule 1.

2. Miscellaneous

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend and restate the articles of association of the Company which shall now read as set out as follows:

Schedule 1

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. The Company is a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7 and 10 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments (including but not limited to PECs and CPECs), the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 4. Name. The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company, is MEDSTEAD LUXCO S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Manager, or in case of plurality of Managers, the board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager, or in case of plurality of Managers, by the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital and shares.

6.1 The capital of the Company is set at EUR 446,250 divided into 3,570 Class A Shares, 3,570 Class B Shares, 3,570 Class C Shares, 3,570 Class D Shares and 3,570 Class E Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.

6.3 The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with Article 16.3.

6.4 On each occasion that a shareholder subscribes for and is issued Shares, it shall be issued a combination of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares such that following the issue of such Shares, the shareholder holds the same proportion of the total number of Shares in issue in each class.

6.5 The shareholders shall have a preferential subscription right with respect to any further issue of shares.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to the Shareholders in proportion to the capital represented by their Shares (on the date immediately prior to such offer). The right to subscribe may be exercised within a period determined by the Board. The right to subscribe shall not be transferable throughout the subscription period.

Art. 7. Transfer of shares - Provisions applicable to all transfers.

7.1 The Company shall not register a transfer of Shares unless the transfer is in accordance with article 189 of the 1915 Law.

Art. 8. Transfer restrictions for ordinary shareholders.

8.1 Subject to Article 8.2 below, no Ordinary Share may be Transferred other than:

8.1.1 with the prior written consent of the Majority Investors;

8.1.2 in the case of a CANDOVER Investor, ALPINVEST or the ALPINVEST Fund, to a member of their respective Investor Group (provided that if such person ceases to be a member of such Investor Group it will transfer any Ordinary Shares held by it to another member of the Investor Group and any director of the Company may execute such transfer on behalf of that shareholder if it fails to do so);

8.1.3 in the case of an Investor which holds Ordinary Shares as a nominee, to the person on whose behalf it holds such Ordinary Shares as nominee or to another person acting as nominee of such person;

8.1.4 in acceptance of a Tag Offer made by a proposed transferee;

8.1.5 to the Company in accordance with the provisions of the laws of Luxembourg (provided the prior written consent of the Majority Investors has been obtained in respect of such acquisition);

8.1.6 in the case of a CANDOVER Investor, transfers of up to 10% of the Ordinary Shares in issue to any person in the period from 25 April 2007 to 25 April 2008; or

8.1.7 to another Investor.

8.2 The Buyer undertakes that it shall not register any transfer of shares in it or any transfer of limited partnership interest in the ALPINVEST Fund without the prior written consent of CPL (other than transfers to members of its Investor Group).

Art. 9. Tag along provisions.

9.1 Subject to Article 9.2, this Article 9 applies in circumstances where a CANDOVER Investor transfers Equity.

9.2 This Article 9 does not apply if the transfer of Equity referred to in Article 9 is:

9.2.1 to a person who is an original party to the Share Purchase and Shareholders' Agreement or a member of its Investor Group; and

9.2.2 a transfer of shares pursuant to Article 8.1.6.

9.3 No transfer of shares to which Article 9.1 applies may be made or registered unless:

9.3.1 the member(s) of the purchasing group have made an offer (the «Tag Offer») to buy Ordinary Shares from each other Investor in an amount pro-rata to the proportion of the transferor's aggregate holding of Ordinary Shares that is being transferred to such members of the purchasing group on the terms set out in this Article 9 (unless, in the case of a particular Investor, less favourable terms are agreed with such Investor); and

9.3.2 the Tag Offer is or has become wholly unconditional.

9.4 The terms of the Tag Offer shall be that:

9.4.1 it shall be open for acceptance for not less than 14 days (unless agreed otherwise by all of the shareholders) and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the offer and within the period during which it is open for acceptance;

9.4.2 the consideration for each Ordinary Share shall be the consideration offered for each Ordinary Share whose proposed transfer has led to the Tag Offer (exclusive of costs); and

9.4.3 the offer shall be conditional upon such shares being sold free from Encumbrances and together with all rights attached thereto.

9.5 The Tag Offer may be conditional on the members of the purchasing group holding or increasing their aggregate shareholding in the Company to a specified proportion of the Ordinary Shares in issue.

9.6 The Company shall notify the holders of the Ordinary Shares of the terms of any offer extended to them under Article 9.3.1 promptly upon receiving notice of the same from the member(s) of the purchasing group, following which any Ordinary Shareholder who wishes to transfer Ordinary Shares to the member(s) of the purchasing group pursuant to the terms of the offer (a «Tagging Shareholder») shall serve notice on the Company (the «Tag Notice») at any time before the Tag Offer ceases to be open for acceptance (the «Tag Closing Date»), stating the number of Ordinary Shares it wishes to transfer (the «Tag Shares»).

9.7 Any dispute concerning the consideration for an Ordinary Share under Article 9.4.2 shall (for the purposes of this Article 9 only) be referred by the Company to the Company's auditors (the «Auditors») (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason, the Independent Expert), acting as experts and not as arbitrators, and their decision shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the parties. The Auditors' terms of reference shall be to determine the matters in dispute within 10 days of their appointment and the parties shall each provide the Auditors (or the Independent Expert, as relevant) with all information which the Auditors (or the Independent Expert, as relevant) shall reasonably require for such purpose, and the Auditors (or the Independent Expert, as relevant) shall be entitled (to the extent they consider it appropriate) to base their determination on such information. The costs of the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason, the Independent Expert) shall be paid by the member(s) of the purchasing group as to half, and the Tagging Shareholders who are in dispute with the member(s) of the purchasing group shall pay the other half.

9.8 The Tag Notice shall make the Company the agent of the Tagging Shareholder(s) for the sale of the Tag Shares on the terms of the member(s) of the purchasing group's offer.

9.9 Within 3 days after the Tag Closing Date:

9.9.1 the Company shall notify the member(s) of the purchasing group in writing of the names and addresses of the Tagging Shareholders who have accepted the offer made by the member(s) of the purchasing group;

9.9.2 the Company shall notify each Tagging Shareholder in writing of the number of Tag Shares which he is to transfer and the identity of the transferee; and

9.9.3 the Company's notices shall state the time and place on which the sale and purchase of the Tag Shares is to be completed.

9.10 If any Tagging Shareholder does not transfer the Tag Shares registered in its name in accordance with this Article 9, the Board may authorise any director to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Tagging Shareholder a transfer of those Tag Shares in favour of the relevant member of the purchasing group, against receipt by the Company of the consideration due for the relevant Tag Shares. The Company's receipt of the consideration due shall be a good discharge to the relevant member(s) of the purchasing group, who shall not be bound to see its application. The Company shall hold such consideration on trust for the relevant Tagging Shareholder(s) without any obligation to pay interest. Subject to due stamping, the directors shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. The defaulting Tagging Shareholder(s) shall be entitled to the consideration for the Tag Shares transferred on his behalf, without interest.

9.11 The Ordinary Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 9.10 is necessary as security for the performance by the Tagging Shareholder(s) of their obligations under this Article 9.

Art. 10. Drag along provisions.

10.1 If any bona fide arm's length transfers of Ordinary Shares would, if registered, result in members of the purchasing group holding or increasing their shareholding to 50 per cent. or more in number of the Ordinary Shares in issue for the time being, the members of the purchasing group may, by serving a written notice (a «Compulsory Sale Notice») on an Investor (each a «Compulsory Seller»), require that Compulsory Seller to transfer all of the Ordinary Shares registered in his or its name (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto) to one or more persons identified in the Compulsory Sale Notice (each an «Offeree») at the consideration indicated in Article 9.4.2 (the «Compulsory Sale Price») on the date specified in the Compulsory Sale Notice (the «Compulsory Sale Completion Date»), being a date which is not less than 7 days after the date of the Compulsory Sale Notice.

10.2 The shares subject to the Compulsory Sale Notice(s) shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

10.2.1 on or before the Compulsory Sale Completion Date, each Compulsory Seller shall deliver duly executed transfer instruments in respect of the Equity which are the subject of the Compulsory Sale Notice (the «Compulsory Sale Equity»), to the Company. Subject always to receipt thereof, on the Compulsory Sale Completion Date the Company shall pay each Compulsory Seller, the Compulsory Sale Price due. Payment to the Compulsory Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Compulsory Seller(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the postal address notified to the Company by each Compulsory Seller for such purpose and, in default of such notification, to the Compulsory Seller's last known address;

10.2.2 a transfer of Compulsory Sale Equity shall not be registered until the relevant Compulsory Seller has received payment in full for such Compulsory Sale Equity.

10.2.3 if a Compulsory Seller fails to comply with its obligations under Article 10.2.1 in respect of the Compulsory Sale Shares registered in its name, the Board may authorise any director to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Seller a transfer of the relevant Compulsory Sale Shares in favour of the Offeree(s). The directors shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. On, but not before, such surrender or provision, each Compulsory Seller shall be entitled to the Compulsory Sale Price due for the Compulsory Sale Shares transferred on its behalf, without interest.

10.3 The Ordinary Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 10.2 is necessary as security for the performance by the Compulsory Seller(s) of their obligations under this Article 10.

10.4 Subject to Article 10.5, unless the Majority Investors otherwise agrees in writing, any Compulsory Sale Shares held by a Compulsory Seller on the date of a Compulsory Sale Notice (and any shares acquired by a Compulsory Seller from time to time thereafter, whether by virtue of the exercise of any right or option granted or arising by virtue of the holding of Compulsory Sale Shares by the Compulsory Seller, or otherwise) shall notwithstanding any other provisions in these Articles, not be Transferred otherwise than under this Article 10.

10.5 The right referred to in Article 10.4 shall be restored immediately upon the transfer of the Compulsory Sale Shares in accordance with this Article 10.

10.6 Any transfer of Ordinary Shares made in accordance with this Article 10 shall not be subject to any other restrictions on Transfer contained in these Articles.

Management**Art. 11. Board of managers - Appointments.**

11.1 The Company is managed by one or more Managers («gérant(s)'). If several Managers have been appointed, they will constitute a Board («conseil de gérance») which shall consist of not less than 2 Managers (the «Managers»). The Manager(s) need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares.

11.2 The Board shall be chaired by a chairman appointed and removed by the board in consultation with the Managers (the «Chairman»).

11.3 The general meeting of shareholders of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Manager, it being understood that (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board includes the right to propose the dismissal or suspension of the Manager appointed in accordance with this Article 11 at the nomination of that party or parties, and (ii) the provisions of this Article 11 shall apply equally to the replacement of a Manager.

11.4 The members of the Board shall be appointed for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. The members of the Board may be re-elected.

11.5 In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board shall be entitled to co-opt a new Manager.

Art. 12. Board of managers - Fees and expenses. The Managers are entitled to the fees and reimbursement for their reasonable expenses resulting from their duties as member of the Managers, including, without limitation, as a Manager of any other member of the Group and as a member of any committee of the board of any member of the Group.

Art. 13. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of Managers.

The Manager, or in case of plurality of Managers, any one member of the board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Manager, or in case of plurality of Managers, any one member of the board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Meetings and decisions of the board of managers.

14.1 Quorum - No business shall be transacted at any meeting of the Board unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of business.

The quorum necessary for the transaction of the business of the Board of the Company shall be the presence of any two Managers.

Should such quorum not be constituted at any Board meeting, the relevant meeting shall be adjourned for 5 Business Days.

14.2 Voting- All questions arising at any meeting of the Board of the Company, shall be decided by a majority of votes cast.

Each Manager, shall be entitled to one vote and in the case of an equality of votes, no person, including without limitation the Chairman of the Board, shall have a second or casting vote.

14.3 Conflict of interests- A Manager shall not be entitled to vote at any meeting of Managers or of a committee of Managers on any resolution concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such interest prior to the start of the meeting.

14.4 Regulation of meetings - The Board meeting shall take place in Luxembourg. The Chairman of the Board, or any other two Managers, may and on the requisition of the Chairman of the Board or any other two Managers, the Company shall, at any time convene a meeting of the Board.

Subject to article 14.1 and the last paragraph of this article 14.4, a minimum of 5 Business Days' notice of meetings of the Board, accompanied by details of the venue for such meeting and an agenda of the business to be transacted (together with where practicable all papers to be circulated or presented to the same), shall be given to all the Managers of the Board.

A Board meeting may be held at shorter notice than set out above or without notice with the consent of majority of the Managers in office.

14.5 Meetings by Conference Call Facilities- Any meeting of the Managers may consist of a conference call, initiated from Luxembourg, between Managers some or all of whom are in different places provided that each Manager who participates in the meeting is able:

14.5.1 to hear each of the other participating Managers addressing the meeting; and

14.5.2 if he so wishes, to address each of the other participating Managers simultaneously,

whether directly, by conference telephone or by any other form of communication equipment or by a combination of such methods. A quorum shall be deemed to be present if those conditions are satisfied in respect of at least the number and designation of Managers required to form a quorum. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place from where the Chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

14.6 Replacement Managers - A Manager may appoint another Manager as his replacement (a «Replacement Manager») for any specified meeting of the Board by serving a formal proxy in respect of such appointment on the Company. Such replacement may exercise the votes of the Manager who has appointed him and such appointing Manager may direct his replacement on how to exercise such votes. The proxies appointing the Replacement Managers will remain attached to the board minutes.

14.7 Signed resolutions - A resolution or other consent executed or approved in writing by all of the Managers who would have been entitled to vote thereon had the same been proposed at a meeting of the Board which such Managers had attended shall be as valid and effective for all purposes (provided that all Managers have been given notice of such resolutions as proposed and adopted in accordance with the notice requirements set forth in article 14.4) as a resolution passed at a meeting of a Board duly convened and held and may consist of several documents in the like form, each signed by one or more of the Managers.

Art. 15. Liability of managers - Managers' indemnification. Every person who is, or has been, a Manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses

reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved (as a party or otherwise) by virtue of his being or having been such Manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions.

16.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

16.2 Quorum- No business shall be transacted at any meeting of the shareholders of the Company unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of business.

Subject to the 1915 Law, the quorum necessary for the transaction of the business of any meeting shall be the presence of at least one Shareholder.

If a quorum is not constituted at any meeting, the meeting shall be adjourned for 5 Business Days.

16.3 Votes- Subject to the 1915 Law, questions arising at any meeting of the Company shall be decided by a majority of the votes cast, on a poll.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the 1915 Law.

16.4 Notice- A minimum of ten Business Days' notice of each meeting of the Company accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda (as well as copies of any documents specified to be considered at such meeting in such agenda) of the business to be transacted shall be given to all Shareholders.

The notice period referred to hereabove may be shortened with the unanimous written consent of the shareholders.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first December of each year.

Art. 19. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Distribution rights and allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, cost, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of the shareholders may decide, at the majority vote determined by the 1915 Law, that the excess be distributed to the shareholders as follows:

subject to the 1915 Law, the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class E Shares. In the case of full payment of Class E Shares Class D is entitled to all operating income less the preferred dividend on Class A to Class C shares. In case of full repayment of Class D and E, Class C is entitled to all operating income less the preferred dividend on Class A to Class B shares. In case of full repayment of Class C, D and E, Class B is entitled to all operating income less the preferred dividend on Class A shares. In case of full repayment of Class B, C, D and E, Class A is entitled to all operating income. Class A, B, C, D and E are redeemable based on the profits and retained earnings of the Company. Class E is repayable first. In case of full repayment of Class E, Class D is redeemable. In case of full repayment of Class D, Class C is redeemable. In case of full repayment of Class C, Class B is redeemable. In case of full repayment of Class B, Class A is redeemable.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. Winding-up, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Definition and Interpretation

«1915 Law»: means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

«Affiliate» means, in relation to an Investor (including, without limitation, an Investor which is a unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership):

(a) any other Fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is advised by, or the assets of which are managed (whether solely or jointly with others) from time to time by, that Investor;

(b) any other Fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) of which that Investor, or that Investor's general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or adviser; or

(c) any other Fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is advised by, or the assets of which are managed (whether solely or jointly with others) from time to time by, that Investor's general partner, trustee, nominee, manager or adviser;

«ALPINVEST» and the «ALPINVEST Funds» shall have the meaning ascribed to them in the Share Purchase and Shareholders Agreement;

«Articles» means the present articles of association as amended from time to time.

«Board» means the board of Managers of the Company, as from time to time constituted.

«Business Day» means any day (excluding Saturdays and Sundays in any case) during which banks are normally open and operational in Milan, London and Luxembourg.

«CANDOVER Investors» shall have the meaning ascribed to it in the Share Purchase and Shareholders' Agreement;

«Class A Shares» means the «A» ordinary shares of EUR 25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles.

«Class B Shares» means the «B» ordinary shares of EUR 25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles.

«Class C Shares» means the «C» ordinary shares of EUR 25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles.

«Class D Shares» means the «D» ordinary shares of EUR 25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles.

«Class E Share» means the «E» ordinary shares of EUR 25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles.

«Encumbrance» means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect.

«FSMA» means the Financial Services and Markets Act 2000 and any statutory modification or re-enactment thereof for the time being in force;

«Fund» means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership or other collective investment scheme, pension Fund, insurance company, authorised person under FSMA or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes;

«Group» means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and any holding company of the Company which is inserted for the purposes of a restructuring and in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects (and for so long as such holding company is holding company of the Company, any subsidiary undertakings of such holding company from time to time), excluding SESTANTE 1 LUXCO S.à.r.l and its subsidiary undertakings and «member of the Group» and «Group Company» shall be construed accordingly; for the avoidance of doubt, no Investor nor any member of an Investor's Investor Group shall be a member of the Group for the purpose of these Articles.

«Independent Expert» means an expert (acting as such and not as an arbitrator) nominated by the relevant person(s) as prescribed by these Articles or, in the event of disagreement as to nomination, appointed upon application by any such person by the President of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

«Investors» means those persons listed who hold Ordinary Shares in accordance with the Share Purchase and Shareholders' Agreement and these Articles and who signs a deed of adherence as an Investor to the Share Purchase and Shareholders' Agreement, until such person ceases to be a party to the Share Purchase and Shareholders' Agreement.

«Investor Group» means, in relation to a CANDOVER Investor and the ALPINVEST Funds:

(d) any group undertaking of that CANDOVER Investor or that ALPINVEST Fund as the case may be;

(e) any Affiliate of that CANDOVER Investor or that ALPINVEST Fund, as the case may be;

(f) any general partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, or adviser to, that CANDOVER Investor or that ALPINVEST Fund, as the case may be, or of or to any group undertaking or Affiliate of that CANDOVER Investor or that ALPINVEST Fund, as the case may be;

(g) any Co-Investment Scheme of that CANDOVER Investor or that ALPINVEST Fund, as the case may be, or of a group undertaking or Affiliate of that CANDOVER Investor, or that ALPINVEST Fund or that ALPINVEST Fund, as the case may be, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme;

(h) any special purpose vehicle wholly owned by the CANDOVER Investors or the ALPINVEST Funds and formed for the purposes of holding shares or securities in the Company; and

(i) any director, employee, officer or agent of that CANDOVER Investor, or ALPINVEST Fund as the case may be, or of a group undertaking or Affiliate of that CANDOVER Investor or ALPINVEST Fund, as the case may be, and «member of an Investor's Group» shall be construed accordingly;

«Majority Investors» means the holders of more than 50 per cent. in nominal value of the Ordinary Shares in issue from time to time in issue;

«Nominee» means in respect of any person, a nominee or a custodian or similar representative (under the laws of any jurisdiction) of that person.

«Ordinary Shares» means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares.

«Replacement Manager» means a replacement Manager appointed for a specific meeting pursuant to article 14.6.

«Shares» means all shares in issuance in the Company.

«Share Purchase and Shareholders' Agreement» means the share purchase and Shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its shareholders.

«Transfer» means, in relation to any share or any legal or beneficial interest (including, without limitation, voting rights) in any share in the capital of the Company, to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
 - (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
 - (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
 - (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share; or
 - (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,
- and a «Transfer» and «Transferred» shall be construed accordingly.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 4,000.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenu une assemblée générale extraordinaire des associés de MEDSTEAD LUXCO S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122.437, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Bettingen en date du 5 décembre 2006, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 5 février 2007, numéro 112, page 5341.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les Associés, présents ou représentés, et le nombre de parts sociales représentées par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les apparents et le notaire resteront en annexe et seront enregistrées avec les minutes.

II. Il apparaît de la liste de présence, que les 3.570 parts sociales de classe A, les 3.570 parts sociales de classe B, les 3.570 parts sociales de classe C, les 3.570 parts sociales de classe D et les 3.570 parts sociales de classe E représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de cette assemblée et renoncent à toute exigence ou formalité de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier et refondre les statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit dans l'annexe 1^{er}.
2. Divers.

Après approbation des précédents, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Associés décident modifier et refondre les statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit:

Objet social - Durée - Dénomination - Siège social

23. Art. 1^{er}. Forme. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7 et 10 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

24. Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital (incluant des «PECs» et «CPECs»), ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit.

25. Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un de ses associés.

26. Art. 4. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l.

27. Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital social - Parts sociales

28. Art. 6. Capital social et parts sociales.

6.1 Le capital social est fixé à EUR 446.250 (quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante Euros) divisé en 3.570 Parts Sociales de Classe A, 3.570 Parts Sociales de Classe B, 3.570 Parts Sociales de Classe C, 3.570 Parts Sociales de Classe D et 3.570 Parts Sociales de Classe E ayant une valeur nominale EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et ces Statuts.

6.3 Le capital social pourra être changé à tout moment par une décision de(s) Associé(s) conformément à l'article 16.3 des Statuts.

6.4 Chaque fois qu'un Associé souscrit et il est émis des parts sociales, il devra être émis une combinaison de Parts Sociales de Classe A, de Parts Sociales de Classe B, de Parts Sociales de Classe C, de Parts Sociales de Classe D et de Parts Sociales de Classe E de telle façon que lors l'émission de telles Parts Sociales, l'Associé détienne la même proportion de Parts Sociales de chaque classe par rapport au nombre total de Parts Sociales.

6.5 Les Associés auront un droit préférentiel de souscription pour chaque émission de Parts Sociales.

Les Parts Sociales à souscrire par apport en numéraire seront offertes avec préemption aux Associés en proportion avec le capital représenté par leurs Parts Sociales (à la date précédant immédiatement une telle offre). Le droit de souscrire peut être exercé dans une période déterminée par le Conseil de Gérance. Le droit de souscrire ne sera transférable tout au long de la période de souscription.

29. Art. 7. Transfert des parts - Dispositions applicables a tous les transferts.

7.1 La Société ne doit pas enregistrer un transfert de Parts Sociales à moins que le transfert ne respecte l'article 189 de la Loi.

30. Art. 8. Restrictions des transferts pour les associés ordinaires.

8.1 Conformément à l'article 8.2 ci-dessous, aucune Part Sociale Ordinaire ne pourra être cédée si ce n'est:

8.1.1 avec le consentement préalable de la Majorité des Investisseurs;

8.1.2 en cas d'Investisseur CANDOVER, ALPINVEST ou du Fond ALPINVEST à un membre de leur Groupe d'Investisseur respectif (à condition que si cette personne cesse d'être membre de ce Groupe d'Investisseur il transférera toutes Parts Sociales détenues par elle à un autre membre du Groupe d'Investisseur et tout gérant de la Société pourra exécuter ce transfert pour le compte de cet associé si il échoue à faire ainsi);

8.1.3 dans le cas d'Investisseur détenant des Parts Sociales Ordinaires en tant que propriétaire apparent, à la personne pour le compte de laquelle il détient ces Parts Sociales Ordinaires en tant que propriétaire apparent ou à une autre personne agissant en tant que propriétaire apparent pour cette personne;

8.1.4 en acceptation d'une Offre Tag faite par un cessionnaire;

8.1.5 à la Société conformément aux dispositions des lois de Luxembourg (à condition que le consentement écrit de la Majorité des Investisseurs ait été obtenu relativement à cette acquisition);

8.1.6 dans le cas d'un Investisseur CANDOVER transfert jusqu'à 10% des Parts Sociales Ordinaires émise à tout personne dans la période du 25 avril 2007 au 25 avril 2008; ou

8.1.7 à un autre Investisseur.

8.2 L'Acheteur entreprend qu'il n'enregistrera aucun transfert de Parts Sociales dans ceci ou aucun transfert d'intérêt de société commanditée dans le Fonf ALPINVEST sans le consentement écrit préalable de CPL (autre que les transférer aux membres de son Groupe d'Investisseur.)

31. Art. 9. Dispositions tag along.

9.1 Soumis à l'article 9.2, cet article 9 s'applique aux circonstances lors desquelles les Investisseurs CANDOVER transfèrent du Capital.

9.2 Cet article 9 ne s'applique si le transfert du Capital dont il est fait référence à l'article 9 est:

9.2.1 à une personne qui est une partie originaire au Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés ou un membre de son Groupe d'Investisseur; et

9.2.2 un transfert de parts sociales conformément à l'article 8.1.6.

9.3 Aucun transfert de parts sociales auquel l'article 9.1 s'applique ne pourra être fait ou enregistré sans que:

9.3.1 Le(s) membre(s) du group acheteur ai(en)t fait une offre (l'«Offre Tag») d'achat de Parts Sociales Ordinaires de tout autre Investisseur d'un montant proportionnel à la proportion de Parts Sociales dans la détention cumulée de Parts Sociales Ordinaires du Cédant qui sera transférée à ces membres du groupe acheteur dans les termes fixés à l'article 9 (à moins que, en cas d'Investisseur particulier, des termes moins favorables soient conclus avec cet Investisseur); et

9.3.2 L'Offre Tag est ou est devenue entièrement inconditionnelle.

9.4 les termes de l'Offre Tag devront être que:

9.4.1 elle devrait être ouverte pour une acceptation pour au moins 14 jours (à moins que conclu différemment par tous les associés) et sera considérée comme étant rejetée si non acceptée conformément aux termes de l'offre et dans le délai d'ouverture pour acceptation;

9.4.2 La contrepartie pour chaque Part Sociale Ordinaire devra être la contrepartie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire dont le transfert proposé a conduit à l'Offre Tag (à l'exclusion des coûts); et

9.4.3 l'offre devra être conditionnelle sur ces parts sociales étant vendues libres de toute charge et avec tous les droits y attachés.

9.5 L'Offre Tag pourra être conditionnelle sur les membre du groupe acheteur détenant ou augmentant leur détention accumulée dans la Société à une proportion spécifique des Parts Sociales Ordinaires émises.

9.6 La Société devra notifier aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires les termes de l'offre étendue à eux sous 9.3.1 promptement après réception de ces mêmes par le(s) membre(s) du groupe acheteur, suivant laquelle tout associé ordinaire qui souhaite transférer des Parts Sociales Ordinaires au(x) membre(s) du groupe acheteur conformément aux termes de l'offre (un «Associé Tagging») devra donner notification à la Société (l'«Avis de Tag») à tout moment avant que l'Offre Tag ne cesse d'être ouverte pour acceptation (la «Date de clôture de Tag»), affirmant le nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il souhaite transférer (les «Parts Sociales Tag»).

9.7 Tout conflit concernant la contrepartie pour les Parts Sociales Ordinaires sous l'article 9.4.2 devra (uniquement dans l'objet de cet article 9) être référé par la Société aux auditeurs de la Société (les «Auditeurs») (ou, si les Auditeurs ne peuvent pas ou ne souhaitent pas agir pour quelque raison que ce soit, l'Expert Indépendant), agissant en tant qu'experts et non pas en tant qu'arbitres, et leur décision devrait (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste) être finale et engager les parties. Les termes de référence des Auditeurs devraient être déterminant pour les sujets en conflits dans les 10 jours de leur nomination et les parties devraient fournir aux Auditeurs (ou à l'Expert Indépendant, le cas échéant) toutes les informations que les Auditeurs (ou Experts Indépendant, le cas échéant) exigeront raisonnablement dans ce but, et les Auditeurs (ou l'Expert Indépendant, le cas échéant) auront droit (dans la limite qu'ils considéreront comme nécessaire) de baser leur détermination sur ces informations. Le coût des Auditeurs (ou, si les Auditeurs ne peuvent pas ou ne souhaitent pas agir pour quelque raison que ce soit, l'Expert Indépendant) sera payé par le(s) membre(s) du groupe acheteur pour la moitié et les Associés Tagging qui seront en conflit avec le(s) membre(s) du groupe acheteur paieront l'autre moitié.

9.8 L'Avis de Tag fera de la Société l'agent des Associés Tagging pour la vente des Parts Sociales Tag selon les termes de l'offre du (des) membre(s) du groupe acheteur.

9.9 Dans les 3 jours après la Date de Clôture du Tag:

9.9.1 La Société notifiera aux membre(s) du groupe acheteur par écrit les noms et adresses des Associés Tagging qui auront accepté l'offre faites par le(s) membre(s) du groupe acheteur;

9.9.2 La Société notifiera à chaque Associé Tagging par écrit le nombre de Parts Sociales Tag qu'il va transférer et l'identité de cessionnaire; et

9.9.3 L'avis de la Société devra affirmer l'heure et le lieu auxquels la vente des Parts Sociales Tag sera complétée.

9.10 si un Associé Tagging ne transfère pas les Parts Sociales Tag enregistrées à son nom conformément à cet article 9, le Conseil pourra autoriser tout gérant à exécuter, compléter et délivrer en tant qu'agent au nom et pour le compte des Associés Tagging un transfert de ces Parts Sociales Tag en faveur du membre du groupe acheteur, contre réception par la Société de la contrepartie due pour les Parts Sociales Tag appropriées. La réception par la Société de la contrepartie due sera une bonne décharge pour le(s) membre(s) approprié(s) du groupe acheteur, qui ne sera pas tenu de voir sa candidature. La Société devra tenir cette contrepartie en fiducie pour les Associés Tagging appropriés sans aucune obligation de payer des intérêts. Soumis à un enregistrement valable, les gérants devront autoriser l'enregistrement du transfert(s), après lequel la validité de ces transfert(s) ne sera plus remis en question par personne. Le(s) Associé(s) Tagging défaillant(s) auront droit à la contrepartie pour les Parts Sociales Tag transférées pour son (leur) compte, sans intérêts.

9.11 Les Associés Ordinaires reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée sous l'article 9.10 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Associé(s) Tag de leurs obligations sous cet article 9.

32. Art. 10. Clause de drag along.

32.1 10.1 Si un transfert de Parts Sociales, exécuté de bonne foi et soumis aux conditions normales du marché, et dans la mesure où il a été enregistré, conduit les membres du groupe d'achat à détenir ou augmenter leur participation de 50 pourcent ou plus dans le nombre de Parts Sociales émises à l'époque considérée, les membres du groupe d'achat peuvent, en le notifiant par écrit (une «Notification Obligatoire de Vente») à un Investisseur (chacun d'eux étant un «Vendeur Obligé»), exiger du Vendeur Obligé qu'il transfère toutes les Parts Sociales enregistrées en son nom (libre de toute charge et avec tous les droits y attachés) à la personne ou aux personnes désignées dans la Notification Obligatoire de Vente (chacun d'eux étant un «Cessionnaire») moyennant la contre-partie indiquée à l'Article 9.4.2. (le «Prix de Vente Obligatoire») à la date indiquée dans la Notification Obligatoire de Vente (la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire») étant une date qui n'est pas moins de 7 jours après la date de la Notification Obligatoire de Vente.

32.2 10.2 Les parts sociales faisant l'objet de la Notification Obligatoire de Vente doivent être vendues et achetées conformément aux dispositions suivantes:

10.2.1 Lors ou avant la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, chaque Vendeur Obligé délivrera un certificat de transfert exécuté en fonction du capital de la Société qui est soumis à la Notification Obligatoire de Vente (la «Vente Obligatoire de Capital») à la Société. Toujours soumis à la réception, à la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, la

Société devra payer à chaque Vendeur Obligé, le Prix de Vente Obligatoire dû. Le paiement au(x) Vendeur(s) Obligé(s) doit être effectué de la manière établie entre la Société et le(s) Vendeur(s) Obligé(s) et, en l'absence d'un tel accord, par chèque à l'adresse postale indiquée à la Société par chaque Vendeur Obligé et, en l'absence d'une telle notification, à la dernière adresse connue du Vendeur Obligé;

10.2.2 Un transfert de Vente Obligatoire de Capital ne doit pas être enregistré avant que le Vendeur Obligé pertinent n'ait reçu l'entièreté du paiement de cette Vente Obligatoire de Capital.

10.2.3 Si un Vendeur Obligé ne remplit pas les obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Article 10.2.1 pour ce qui est des Parts Sociales de la Vente Obligatoire enregistrées en son nom, le Conseil de Gérance peut autoriser tout administrateur à exécuter, compléter et délivrer en tant que mandataire pour et au nom de ce Vendeur Obligé un transfert de Parts Sociales de la Vente Obligatoire pertinente en faveur du (des) Cessionnaire(s). Les administrateurs doivent autoriser l'enregistrement du (des) transfert(s), après le(s)quel(s) la validité de ce(s) transfert(s) ne pourra être remise en cause par quiconque. Lors de (mais jamais avant) cette reddition ou provision, chaque Vendeur Obligé sera autorisé au Prix de Vente Obligatoire dû pour les Parts Sociales de la Vente Obligatoire transférées en son nom, sans intérêt.

32.3 10.3 Les associés de la Société reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée en vertu de l'Article 10.2 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) de ses (leurs) obligation(s) en vertu de l'Article 10.

32.4 10.4 Sous réserve de l'Article 10.5, à moins que l'Investisseur Majoritaire en décide autrement par écrit, chaque Part Sociale de la Vente Obligatoire détenue par un Vendeur Obligé à la date de la Notification Obligatoire de Vente (et chaque Part Sociale acquise par un Vendeur Obligé par période par la suite, soit en vertu de l'exercice de tout droit ou option, soit en vertu de la détention de Parts Sociales de la Vente Obligatoire par le Vendeur Obligé ou autre) ne peut, nonobstant tout autre disposition de ces Statuts, être transférée autrement que comme prescrit à l'Article 10.

32.5 10.5 Les droits dont il est fait référence à l'Article 10.4 doivent être restaurés directement au moment du transfert des Parts Sociales de la Vente Obligatoire conformément à l'Article 10.

10.6 Tout transfert de Parts Sociale effectué conformément au dit Article 10 ne peut être soumis à d'autres restrictions que celles prévues par ces Statuts.

Gestion

33. Art. 11. Conseil de gérance - Nominations.

33.1 11.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants (les «Gérants»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un Conseil (le «Conseil de Gérance») qui sera composé d'au minimum 2 Gérants. Les Gérants ne doivent pas obligatoirement être Associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des Parts Sociales.

33.2 11.2 Le Conseil de Gérance sera présidé par un président nommé et révoqué par le Conseil en concertation avec les Gérants (le «Président»).

33.3 11.3 L'Assemblée Générale des Associés pourra en tout temps voter la révocation ou la suspension de tout Gérant, étant entendu que (i) le droit d'une ou des partie(s) de proposer un candidat pour la nomination au Conseil de Gérance inclus le droit de proposer la révocation ou la suspension du Gérant nommé conformément à cet article 11 à la nomination de cette ou ces parties, et (ii) les dispositions de cet article 11 s'appliqueront également au remplacement d'un Gérant.

33.4 11.4 Les membres du Conseil de Gérance seront nommés pour une période qui ne pourra excéder six ans et ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être réélus.

33.5 11.5 En cas de vacance du Conseil pour cause de mort, retraite ou autre, les membres du Conseil de Gérance auront le droit de coopter un nouveau Gérant.

34. Art. 12. Conseil de gérance - Frais et dépenses.

34.1 Les Gérants ont droit aux indemnités et au remboursement des dépenses raisonnables résultant de leurs fonctions de membre des Gérants, incluant, sans limitation, les fonctions de Gérant de tout autre membre du Groupe et de membre de tout comité de conseil de tout membre du Groupe.

35. Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son unique Gérant et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature jointe de deux Gérants ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, chaque membre du Conseil de Gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, chaque membre du Conseil de Gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

36. Art. 14. Réunions et décisions du conseil de gérance.

36.1 14.1 Quorum - Aucune décision ne sera prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance sauf si les conditions de quorum sont remplies au moment de la réunion et restent remplies pendant toute la durée de la réunion lors de laquelle les transactions sont décidées.

Le quorum nécessaire pour la transaction d'affaires du Conseil de Gérance de la Société sera constitué par la présence de deux Gérants.

Si ce quorum n'est pas constitué lors d'une réunion du Conseil de Gérance, cette réunion sera reportée à 5 Jours Ouvrables.

36.2 14.2 Votes - Toutes les questions à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de Gérance seront décidées à la majorité des votes émis.

Chaque Gérant aura droit à une voix et en cas d'égalité, personne, y compris le Président, n'aura droit à une deuxième voix ou une voix prépondérante.

36.3 14.3 Conflit d'Intérêts - Un Gérant n'aura le droit de voter à aucune réunion des Gérants ou d'un comité de Gérants sur aucune décision relative à un sujet sur lequel il aurait un conflit et ne sera pas compté dans le quorum d'une telle réunion sauf s'il fait une déclaration préalable au sujet de cet intérêt avant la réunion.

36.4 14.4 Organisation des Réunions- Le Conseil de Gérance se réunira à Luxembourg. Le Président du Conseil de Gérance, ou deux autres Gérants, peuvent convoquer, et sur requête du Président du Conseil de Gérance ou de deux autres Gérants, convoqueront à tout moment une réunion du Conseil de Gérance.

Sous réserve de l'article 14.1 et du dernier paragraphe de cet article 14.4, les réunions du Conseil de Gérance doivent être convoquées avec un délai de minimum de 5 Jours Ouvrables indiquant le lieu et l'ordre du jour de la réunion (avec, si cela est possible en pratique, tous les documents devant être distribués ou présentés aux même personnes) et devront être envoyés à tous les Gérants du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues à plus bref délai qu'indiqué ci-dessus ou sans délai de convocation si la majorité des Gérants en fonction est d'accord.

36.5 14.5 Les Réunions tenues par Conférence Téléphonique- Toute réunion des Gérants peut être tenue par conférence téléphonique, initiée à partir du Luxembourg, entre les Gérants lorsque certains parmi eux ou tous sont dans des endroits différents à condition que chaque Gérant participant à la réunion soit en mesure:

36.5.1 14.5.1 d'entendre chacun des autres Gérants qui participent à la réunion; et

36.5.2 14.5.2 s'il le souhaite, de s'adresser à chacun des autres Gérants qui participent simultanément,

soit directement, par conférence téléphonique ou par tout autre mode de communication ou par combinaisons de différents modes de communication. Les conditions de quorum seront considérées comme remplies si elles sont remplies au moins s'agissant du nombre et de la désignation des Gérants devant former le quorum. Une réunion tenue de cette manière sera considérée ayant eu lieu à l'endroit où se trouve le Président de la réunion au début de celle-ci.

36.6 14.6 Les Gérants de Remplacement - un Gérant peut nommer un autre Gérant pour le remplacer (un «Gérant de Remplacement») lors d'une réunion spécifique du Conseil de Gérance en établissant une procuration à cet effet à la Société. Ce remplaçant pourra voter à la place du Gérant qui l'a désigné et ce Gérant qui nomme pourra lui donner des instructions sur le vote. Les procurations nommant le Gérant de Remplacement resteront attachées au procès verbal du Conseil de Gérance.

36.7 14.7 Les Résolutions Ecrites - Une résolution ou autre forme de décision prise sous forme écrite par tous les Gérants qui auraient pu voter sur ces résolutions si elles avaient été proposées lors de la réunion concernée à laquelle ils auraient été présents sera aussi valable et pourra être utilisée à toutes fins utiles (sous réserve d'une convocation préalable de tous les gérants conformément à l'article 14.4) de la même manière que si elle avait été adoptée lors d'une réunion dûment convoquée et tenue et pourra consister en plusieurs documents ayant une forme analogue, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants.

37. Art. 15. Responsabilité des gérants - indemnisation des gérants.

37.1 Toute personne qui est, ou a été, Gérant de la Société sera indemnisée par cette dernière dans les limites maximales telles que prévues par la loi pour la responsabilité et tous les frais raisonnablement engagés ou payés par le Gérant en question en relation avec toute action, demande ou procédure dans laquelle il a été impliqué (comme partie ou d'une autre manière) du fait même de sa fonction de Gérant et pour lui permettre de couvrir tous les frais et dépenses qu'il aurait exposé à cette occasion.

Décisions des associés

38. Art. 16. Décisions des associés.

38.1 16.1 L'Associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé pourra prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

38.2 16.2 Quorum- Aucune décision ne pourra être prise à l'assemblée si le quorum n'est pas atteint au moment et pendant toute la durée de l'Assemblée.

Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, le quorum nécessaire pour la prise de décision lors d'une assemblée est la présence d'au moins un Associé.

Si le quorum n'est pas constitué durant l'assemblée, elle sera ajournée de 5 Jours Ouvrables.

38.3 16.3 Votes- Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, les décisions lors de l'Assemblée seront prises à la majorité des votes, par scrutin.

Cependant, les résolutions modificatives de Statuts ne pourront être adoptées qu'à la majorité des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions prévues par Loi de 1915.

38.4 16.4 Convocation- Un délai minimum de convocation sera de dix Jours Ouvrables pour chaque assemblée de la Société. La convocation sera accompagnée d'une note d'information sur l'Assemblée en question et un ordre du jour (ainsi que les copies de tous les documents y relatifs) des affaires à traiter qui seront transmis à tous les Associés.

Le délai de convocation mentionné ci-dessus pourra être réduit avec le consentement unanime donné par écrit de tous les associés.

39. Art. 17. L'assemblée générale annuelle des associés. L'Assemblée Générale Annuelle des Associés (l'«Assemblée des Associés») sera tenue à Luxembourg-ville, le jour, l'heure et à l'endroit indiqué dans la convocation.

Exercice social - Comptes annuels

40. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

41. Art. 19. Adoption des résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

42. Art. 20. Droits de distribution et répartition des bénéfiques. Les bénéfiques relatifs à une année financière, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représentent le profit net de la Société.

Chaque année, cinq pour cents (5%) du profit net sera destiné à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra un dixième du capital social nominal de la Société.

L'Assemblée des Associés peut décider, à la majorité déterminée par la Loi de 1915, que l'excédent sera distribuer aux associés comme suit:

Conformément à la Loi de 1915, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, de Parts Sociales Classe B, de Parts Sociales Classe C et/ou de Parts Sociales Classe D se verront accorder, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de la valeur nominale des Parts Sociales de la Société. Postérieurement au paiement de tout dividende préférentiel, le solde restant de la distribution dans la Société, s'il en existe un, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe E. En cas de paiement intégral des Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales Classe D ont le droit à obtenir tout le revenu d'exploitation moins le dividende préférentiel revenant aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C. En cas de paiement intégral des Parts Sociales de Classes D et des Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C ont le droit d'obtenir tout le revenu d'exploitation moins le dividende préférentiel revenant aux détenteurs de Parts Sociales de Classes A et de Parts Sociales Classe B. En cas de paiement intégral des Parts Sociales Classes C, des Parts Sociales D et des Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B ont le droit d'obtenir tout le revenu d'exploitation moins le dividende préférentiel revenant aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A. En cas de paiement intégral des Parts Sociales Classes B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D et des Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A ont le droit d'obtenir tout le revenu d'exploitation. Les Parts Sociales de Classes A, B, C, D et E sont rachetables en fonction des bénéfices et excédents non distribués par la Société. Les Parts Sociales de Classe E sont remboursables en priorité. En cas de paiement intégral des Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C sont remboursables. En cas de paiement intégral des Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe B sont remboursable. En cas de paiement intégral des Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe A sont remboursables.

Dissolution - Liquidation

43. Art. 21. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

44. Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions et Interprétations:

«ALPINVEST» et les «Fonds ALPINVEST» ont le sens qui leur est donné dans le Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés;

«Charge» signifie hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêts de tierce partie, autre charge ou sûreté de toute sorte, ou un autre type de convention ou d'arrangement ayant un effet similaire;

«Conseil» signifie le conseil de Gérance de la Société, tel que composé de temps à autre;

«Expert Indépendant» signifie un expert (agissant en tant que tel et non comme arbitre) nommé par les personnes correspondantes en vertu des Statuts ou, dans l'hypothèse d'un désaccord concernant la nomination, nommé par le Président de l'Institut des Experts Comptables en Angleterre et aux Pays de Galles;

«Filiale» signifie, en rapport avec un Investisseur (y compris, mais sans limitation, un Investisseur en tant que trust de placement, trust d'investissement, «limited partnership» ou «general partnership»):

(a) tout autre fond ou société (y compris, mais sans limitation, un Investisseur en tant que trust de placement, trust d'investissement, «limited partnership» ou «general partnership») qui est conseillé par, ou les actifs qui sont gérés par (soit individuellement soit conjointement avec d'autres), cet Investisseur;

(b) tout autre fond ou société (y compris, mais sans limitation, un Investisseur en tant que trust de placement, trust d'investissement, «limited partnership» ou «general partnership») pour lequel cet Investisseur, ou le «general partner», le trustee, le «nominee», le gérant ou le conseillé de cet Investisseur, est un «general partner», un trustee, un «nominee», un gérant ou un conseillé; ou

(c) tout autre fond ou société (y compris, mais sans limitation, un Investisseur en tant que trust de placement, trust d'investissement, «limited partnership» ou «general partnership») qui est conseillé par, les actifs qui sont gérés par le «general partner», le trustee, le «nominee», le gérant ou le conseillé de cet Investisseur;

«Fond» signifie tout trust de placement, trust d'investissement, «limited partnership» ou «general partnership» ou tout autre plan d'investissement collectif, fond de pension, compagnie d'assurance, personne autorisée en vertu de la FSMA ou toute autre société ou entité pour lesquels les actifs sont gérés par des professionnels dans un but d'investissement;

«FSMA» signifie la loi sur les Services Financiers et les Marchés en date de 2000 et toute modification subséquente ou tout ré ordonnancement effectué pendant son application;

«Gérant de Remplacement» signifie le Gérant de remplacement nommé pour une réunion spécifique conformément à l'article 14.6 des Statuts;

«Groupe» signifie la Société et ses entreprises filiales de temps en temps et toute société mère de la Société qui est insérée dans un but de restructuration et dans laquelle la structure du capital de la Société est reprise sur tous les points substantiels (et aussi longtemps que cette société mère est une société mère de la Société, toutes entreprises filiales d'une telle société mère de temps en temps), à l'exclusion de SESTANTE 1 LUXCO S.à.r.l. et ses entreprises filiales et «Membre du Groupe» et «Société du Groupe» qui seront interprétés en conséquence; pour la levée de tout doute, nul Investisseur nul membre d'un Groupe d'Investisseur ne sera considéré comme membre du Groupe au sens de ces statuts;

«Groupe d'Investisseurs» signifie, en rapport avec un Investisseur CANDOVER et les Fonds ALPINVEST:

(a) tout groupe entreprenant cet Investisseur CANDOVER ou ce Fond ALPINVEST, selon le cas;

(b) toute Filiale de cet Investisseur CANDOVER or de ce Fond ALPINVEST

(c) tout «general partner», trustee, «nominee», opérateur, gérant de, ou conseillé de, cet Investisseur CANDOVER ou de ce Fond ALPINVEST, selon le cas, ou de ou pour tout groupe entreprenant ou Filiale de cet Investisseur CANDOVER ou de ce Fond ALPINVEST, selon le cas;

(d) tout Plan de Co-Investissement de cet Investisseur CANDOVER or de ce Fond ALPINVEST, selon le cas, de tout groupe entreprenant ou Filiale de cet Investisseur CANDOVER ou de ce Fond ALPINVEST, selon le cas, ou toute personne détenant des parts sociales ou autre intérêt en vertu de ce plan ou autorisé à recevoir le bénéfice des parts sociales ou tout autre intérêt en vertu de ce plan;

(e) tout véhicule d'investissement avec un but spécial entièrement détenu par les Investisseurs CANDOVER et les Fonds ALPINVEST et crée dans le but de détenir des parts sociales ou des garanties dans la Société; et

(f) tout directeur, employé, officier ou agent de cet Investisseur CANDOVER ou de ce Fond ALPINVEST selon le cas, ou d'un groupe entreprenant ou Filiale de cet Investisseur CANDOVER ou de ce Fond ALPINVEST, selon le cas,

et «membre d'un Groupe d'Investisseurs» sera interprété en conséquence;

«Investisseurs» signifie les personnes listées qui détiennent des Parts Sociales Ordinaires conformément au Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés et des présents Statuts et celles qui ont signé un acte d'adhésion au Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés en tant qu'Investisseur, pour autant que ces personnes n'aient pas cessées d'être parties au Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés;

«Investisseurs CANDOVER» a le sens qui lui est donné dans le Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés;

«Investisseurs Majoritaires» signifie les détenteurs de plus de cinquante pour cent, en valeur nominale, des Parts Sociales en émission de temps à autres;

«Jour ouvré» signifie tout jour (à l'exception des samedis et dimanches) pendant lequel les banques sont normalement ouvertes et effectuent des opérations à Milan, Londres et Luxembourg;

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise sur les Sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«Nominee» (ou prête-nom) est relatif à toute personne, un propriétaire apparent ou un mandataire ou un représentant (conformément à la loi de toute juridiction) de cette personne;

«Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés» signifie le Pacte de Vente de Parts Sociales et d'Associés, qui peut être conclu de temps à autres, entre la Société et ses associés;

«Parts Sociales» signifie toutes les parts sociales en émission dans la Société;

«Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales ordinaires «A» d'une valeur nominale de EUR 25 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant sujettes aux restrictions établies dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés;

«Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales ordinaires «B» d'une valeur nominale de EUR 25 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant sujettes aux restrictions établies dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés;

«Parts Sociales de Classe C» signifie les Parts Sociales ordinaires «C» d'une valeur nominale de EUR 25 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant sujettes aux restrictions établies dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés;

«Parts Sociales de Classe D» signifie les Parts Sociales ordinaires «D» d'une valeur nominale de EUR 25 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant sujettes aux restrictions établies dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés;

«Parts Sociales de Classe E» signifie les Parts Sociales ordinaires «E» d'une valeur nominale de EUR 25 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant sujettes aux restrictions établies dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe E;

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés;

«Transfer» signifie en rapport avec toute part sociale ou tout intérêt légal ou intérêt bénéficiaire (y compris, sans limitation, les droits de vote) dans toute part sociale dans le capital de la Société de;

(a) vendre, céder, transférer ou disposer d'elle autrement;

(b) créer ou permettre que subsiste une charge sur elle;

(c) diriger (par la voie de la renonciation ou autrement) pour qu'une autre personne doive la recevoir, ou cède le droit pour ce faire;

(d) conclure tout contrat in rapport avec les droits de vote et tout autre droit attaché à la part sociale; ou

(e) accepter, qu'il soit ou non soumis à une quelconque condition précédente ou subséquente, de réaliser une des opérations sus-mentionnées,

et un «Transfert» et «Transféré» seront interprétés en conséquence.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 4.000.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, A. Braquet, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7020. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077480/242/886.

(070084822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Gold Plains Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 106.889.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-first of April,
Before Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally at allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, acting in the name and on behalf of OGIER NOMINEES (JERSEY) LIMITED, a private limited company incorporated in Jersey with registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Jersey Companies Registry under number 41632,

by virtue of a proxy given on April 10, 2006,

which proxy initialled *ne varietur* by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of GOLD PLAINS SECURITIES S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated, pursuant to a deed of Maître Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on March 21, 2005, published in the Mémorial C, n^o 729 of July 22, 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-106.889, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose articles have not yet been amended since the incorporation (the «Company»),

has requested the undersigned notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.
- That the Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (EUR 10. -) each.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company as showed in the interim financial statements.
- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the immediate dissolution of the Company.
- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and acknowledges that the dissolution of the Company is thus terminated without any liquidation procedure and without prejudice to the rights of any third part, given that the appearing party assumes all liabilities actually known or unknown of the Company.
- That full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed.
- That the Company is therewith fully dissolved.
- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.
- That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company, are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un avril,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg agissant au nom et pour le compte de OGIER NOMINEES (JERSEY) LIMITED, une société immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Jersey, sous le numéro 41632, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 10 avril 2006, laquelle procuration, après avoir été paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme ci-dessus, agissant en sa qualité de seul actionnaire de GOLD PLAINS SECURITIES S.A. une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Bettingen, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 mars 2005, publié au Mémorial C, n° 729 du 22 juillet 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-106.889, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution (la «Société»), a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que le comparant est le seul actionnaire de la Société.
- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- Que le comparant, en tant que seul actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- Que le comparant, en tant que seul actionnaire de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et la liquidation de la Société.
- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et reconnaît que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans procédure de liquidation et sans préjudice des droits des tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, actuellement connus ou inconnus.
- Que la décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.
- Que la Société est complètement dissoute.
- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 33, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078102/211/92.

(070085350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

PALLINGHURST CONSOLIDATED (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.141.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company constituted and existing under the laws of Grand Cayman, with its registered office at UBS House, 227 Elgin, Avenue, PO Box 852 GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

duly represented by Mr Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on April 26, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» under the name of PALLINGHURST CONSOLIDATED (LUX) S.à r.l. (hereinafter the «Company») which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euro (Euro 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) corporate units with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the

approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and seven.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- EUR.

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg.
2. The number of managers is set at 1 (one).
3. The company ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered under the number R. C. Luxembourg B 103.336, with its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg is appointed sole manager for an undefined duration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trois mai,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de la Grande Caïman, avec siège social à UBS House, 227 Elgin, Avenue, PO Box 852 GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

dûment représentée par M. Shaohui Zhang, juriste, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 26 avril 2007.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siègle - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de PALLINGHURST CONSOLIDATED (LUX) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la seule signature du gérant unique, ou encore par la seule signature de toute personne à qui le conseil des gérants a délégué le pouvoir de signature.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par PALLINGHURST CONSOLIDATED (CAYMAN) LIMITED, pré-qualifiée, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de 1.800,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un),
3. La société ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée sous le numéro R. C. Luxembourg B 103.336, avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Zhang, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, LAC/2007/7872. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007077484/212/333.

(070084971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Transmolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 2, rue Kuelscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.491.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Carlos Duarte Ramos Moutinho, entrepreneur, né à Santa Maria Maior, (Portugal), le 1^{er} avril 1965, demeurant à L-6211 Consdorf, 2, rue Kuelscheier.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée TRANSMOLUX S.à r.l., avec siège social à L-6211 Consdorf, 2, rue Kuelscheier, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.491, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1462 du 29 juillet 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri Beck en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2434 du 29 décembre 2006.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date de ce jour Monsieur Adriano Pereira Cerqueira, électricien, demeurant à L-6467 Echternach, 6, rue Neuve, a cédé ses cinquante parts sociales qu'il détenait dans la prédésignée société TRANSMOLUX S.à r.l. à Monsieur Carlos Duarte Ramos Moutinho.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 9 des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite de la constatation de la cession de parts sociales ci avant mentionnée, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique Monsieur Carlos Duarte Ramos Moutinho, entrepreneur, demeurant à L-6211 Consdorf, 2, rue Kuelscheier.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent trente euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. D. Ramos Moutinho, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2007. Relation GRE/2007/2519. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007077895/231/45.

(070084896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Ile de LaD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.642.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat, Maître M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007077597/5770/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10410. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.774.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077606/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10342. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.500.000,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.787.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077608/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10338. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Lipizzaner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 115.777.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077611/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10335. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Kapellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.500.000,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.433.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077612/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10334. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 115.745.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077613/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10332. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Gerifonds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 75.032.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs viennent à l'échéance lors de cette Assemblée

Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Christian Beyeler, Directeur GERIFONDS S.A., demeurant professionnellement à Lausanne (Président);
- Monsieur Nicolas Biffiger, Sous-Directeur GERIFONDS S.A., demeurant professionnellement à Lausanne (Vice-Président, Administrateur-Délégué);
- Monsieur Nicolaus Bocklandt, Administrateur-Délégué de MERCURIA SERVICES S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg (Administrateur-Délégué);
- Monsieur Christian Carron, Sous-Directeur, GERIFONDS, demeurant professionnellement à Lausanne (Administrateur-Délégué);
- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général, BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg (Administrateur);
- Monsieur Marc Schmid, Adjoint à la Direction de l'Asset Management de la BANQUE CANTONALE VAUDOISE, demeurant professionnellement à Lausanne (Administrateur);

L'Assemblée Générale confirme la désignation de la société KPMG AUDIT comme réviseur de la Société de Gestion pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Pour GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007077698/1122/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 115.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077615/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10330. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Garivet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.018.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077616/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10326. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Euro-Cafés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.144.

—
L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de EURO-CAFES S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 6 avril 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 583 du 7 juin 2004.

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte du notaire soussigné, daté du 18 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial C.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100.144.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Rubeolisa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de classe A et de classe B possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de convertir mille trois cent trente (1.330) actions ordinaires (actions de classe A) en le même nombre d'actions privilégiées (actions de classe B), chaque nouvelle action de classe B convertie étant soumise aux mêmes conditions, obligations et droits à un paiement de dividende, tels que déterminés par les statuts, que les autres actions de classe B existantes.

2.- Décision de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter cette conversion d'actions de différentes classes. L'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5, premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) divisé en quarante et un mille six cent soixante-dix (41.670) actions ordinaires (actions de classe A) ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et huit mille trois cent trente (8.330) actions privilégiées (actions de classe B) sans droit de vote ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix par les détenteurs des quarante-trois mille (43.000) actions ordinaires de classe A, les détenteurs des sept mille (7.000) actions B n'ayant pas le droit de voter:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir mille trois cent trente (1.330) actions ordinaires dites actions de classe A en mille trois cent trente (1.330) actions privilégiées, dites actions de classe B sans droit de vote, ce qui induit une augmentation du nombre des actions de classe B de sept mille (7.000) à huit mille trois cent trente (8.330) et une diminution du nombre des actions de classe A de quarante-trois mille (43.000) à quarante et un mille six cent soixante-dix (41.670).

L'Assemblée décide en outre que les nouvelles actions de classe B converties seront soumises aux mêmes conditions, obligations et droits à dividende, tels que fixés par l'article cinq (5) des statuts, que les autres actions de classe B existantes.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions de classe A contre les actions de classe B et à l'annulation des mille trois cent trente (1'330) actions ordinaires de classe A.

Deuxième résolution

Afin de refléter cette conversion de classes d'actions, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, de sorte que cet article cinq, premier alinéa se lise désormais comme suit:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) divisé en quarante et un mille six cent soixante-dix (41.670) actions ordinaires (actions de classe A) ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et huit mille trois cent trente (8.330) actions privilégiées (actions de classe B) sans droit de vote ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of shareholders of EURO-CAFES S.A., (the «Company») a société anonyme established and having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 6 April 2004, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 583 of 7 June 2004.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 18 December 2006, its publication in the Memorial C pending.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 100,144.

The Meeting is opened and presided over by Mr Christophe Blondeau, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Frédérique Mignon, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Patricia Rubeolisa, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of class A and class B shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Decision to convert thousand three hundred and thirty (1.330) ordinary shares (class A shares) into the same number non-voting preferred shares (class B shares), each new converted class B share being submitted to the same conditions, obligations and rights to payment of a dividend, such as determined by the Company's Articles of Incorporation, as all other existing class B shares.

2.- Decision to amend article five, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect such conversion of different class of shares. Article five (5) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation shall have henceforth the following new wording:

« **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is fixed at five hundred thousand euro (500,000,- EUR), represented by forty-one thousand six hundred and seventy (41,670) ordinary shares (class A shares) having a par value of ten euro

(10.- EUR) each, and eight thousand three hundred and thirty (8,330) non-voting preferred shares (class B shares) having a par value of ten euro (10.- EUR) each.»

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote by the holders of forty-three thousand (43,000) ordinary class A shares, the other holders of seven thousand (7,000) class B shares having no right to vote for the same resolutions:

First resolution

The Meeting decides to convert thousand three hundred and thirty (1,330) ordinary shares, the class A shares into thousand three hundred and thirty (1,330) non-voting preferred shares, the class B shares, thus being an increase of the number of class B shares from seven thousand (7,000) to eight thousand three hundred and thirty (8,330) and a decrease of the number of class A shares from forty-three thousand (43,000) to forty-one thousand six hundred and seventy (41,670).

Furthermore the Meeting decides that the newly converted class B shares shall be, as all other existing class B shares, submitted to the same conditions, obligations and rights to payment of a dividend, such as determined by Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation.

All necessary powers are hereby given to the Board of Directors of the Company to proceed to the exchange of the shares of class A against the shares of class B and to the cancellation of the thousand three hundred and thirty (1,330) shares of class A.

Second resolution

In order to reflect such conversion of class of shares, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, in order to give it henceforth the following wording:

« **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is fixed at five hundred thousand euro (500,000.- EUR), represented by forty-one thousand six hundred and seventy (41,670) ordinary shares (class A shares) having a par value of ten euro (10.- EUR) each, and eight thousand three hundred and thirty (8,330) non-voting preferred shares (class B shares) having a par value of ten euro (10.- EUR) each.»

Nothing else being at the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007. Relation: EAC/2007/4277. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007078717/239/136.

(070086605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Dachstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007077618/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10308. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 78.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A.
DEVELOPMENT CAPITAL S.A.
Manager
Signature

Référence de publication: 2007077620/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10600. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Sevruga Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.725.

EXTRAIT

Par son courrier du 16 avril 2007, la société domiciliataire COFIDOM-GESTMAN SàRL, a dénoncé le siège social de la société SEVRUGA FINANCE S.A., sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet au 17 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2007077639/677/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Maritime Européenne, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 86.669.

Le bilan au 31 mars 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
Signature

Référence de publication: 2007077699/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10082. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

FABS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.529.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège de la Société le 18 juin 2007, que:

1. Le mandat de DELOITTE S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler ledit mandat.

2. Les actionnaires ont décidé d'élire en tant que réviseur d'entreprises, avec effet au 18 juin 2007 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012, la société anonyme, DELOITTE S.A., dont le siège social se situe au 560, rue De Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007077626/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Foyer Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 janvier 2007 à 14.00 heures au siège social

L'assemblée prend acte de la démission de Mme Béatrice Dury-Gowan de son poste d'Administrateur avec effet au 8 janvier 2007 et ratifie la décision du Conseil d'Administration de laisser son poste vacant jusqu'à nouvelle décision de celui-ci.

L'Assemblée renouvelle le mandat des autres Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un an. Dès lors, le Conseil prend la composition suivante:

Conseil d'Administration:

MM. Philippe Bonte, FOYER S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Président.
Jean-Louis Courange, FOYER INTERNATIONAL S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur.
Gilbert Wolter, FOYER S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur.
Marcel Dell, FOYER ASSET MANAGEMENT, S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur.
André Birget, FOYER S.A., 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur.

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Monnet, L-2180 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FOYER SELECTION, SICAV,
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
M. Bus / C. Defendi

Référence de publication: 2007077734/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

PM-International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 46.582.

RECTIFICATIF

Rectification à un 1^{er} dépôt en date du 22 décembre 2006 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L060140557.04.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 13 juillet 2006 au siège social que:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Peter Schardt jusqu'à l'assemblée général des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Le nom de Monsieur Peter Schardt a été repris correctement dans la publication de l'extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire au Mémorial C - Recueil de Sociétés et Associations Nr. 180/2007 P. 8630,

Il échet de constater que par erreur, le nom de l'administrateur sus visé a été enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous Monsieur Patrick Schardt et qu'il convient dès lors de rectifier ladite erreur matérielle en remplaçant le prénom: Patrick par Peter.

Le 6 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077654/1729/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Auris Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 69.907.

—
Extrait du procès-verbal de l'A.G.E. tenue le 30 mai 2007

L'assemblée générale a décider de fixer le siège de la société à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à compter de ce jour.

L'assemblée générale a décider de nommer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter

- La société @CONSEILS S.à R.L. avec siège social à 1-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter

- Monsieur Angel Caschera, Comptable, résidant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

L'assemblée générale a décider de nommer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes suivant:

- READ S. à R.L. avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077657/1137/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pamina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.500.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 21 septembre 2007

4. L'Assemblée acte la démission en date du 16 mai 2007 de Monsieur Pierre Hoffmann de son poste d'Administrateur.

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Julien Didierjean, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur

- Romain Thillens, Administrateur

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur

- Julien Didierjean, Administrateur

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012;

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077661/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 83.591.

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077670/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00844. - Reçu 129 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Capinet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2007

L'assemblée générale extraordinaire prend la décision de révoquer Monsieur Jean Lambert de ses fonctions d'Administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire accepte et approuve la démission de Monsieur Patrice Yande, de ses fonctions d'Administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, avec effet immédiat, deux nouveaux administrateurs à savoir:

- Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Mme Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077711/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 23 avril 2007

Le conseil d'administration de la Société du 23 avril 2007 a pris acte de la démission de M. Guy Mathias J. Kremer de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de confier la gestion journalière de la Société à Monsieur Ralph Junker, demeurant au 10, rue Eweschbour, L-3638 Kayl, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Monsieur Junker peut engager la société vis-à-vis des tiers conjointement ou individuellement dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

SUNGUARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077681/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077688/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08507. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Jeanmicha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.794.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077690/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08499. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Logicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.666.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007

L'assemblée générale accepte la démission de la société EDIFAC S.A., administrateur à compter de ce jour.

L'assemblée générale nomme Monsieur Lubomir Sidala, né le 12 janvier 1951 à Levoca, demeurant rue de la Fontaine, n° 2 à Genève, aux fonctions d'Administrateur à compter de ce jour.

Son mandat d'administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

LOGICINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077706/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.
